

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Jean Tschopp et consorts - Un coup d'avance contre le racisme

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 23 août 2019 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Josephine Byrne Garelli, Carine Carvalho, Sylvie Podio et Monique Ryf ainsi que de Messieurs les Députés Philippe Germain, Stéphane Masson, Felix Stürner et Jean Tschopp. Madame la Députée Céline Baux a été confirmée dans son rôle de présidente ainsi que de rapporteuse.

Ont également participé à cette séance ; Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) ; Madame Suzanne Peters, Directrice adjointe à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ; Madame Cécile Tirelli, Cheffe de l'Unité affaires juridiques (UAJ) à la DGEP ; Monsieur Giancarlo Valceschini, Chef de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

L'auteur de l'intervention parlementaire indique en préambule que la problématique du racisme le tient particulièrement à cœur pour plusieurs raisons. En premier lieu un climat politique quelque peu particulier, plutôt externe à la Suisse, qui tend à une forme d'outrance dans la vie politique et a porté au pouvoir un certain nombre de dirigeant-e-s prônant l'exclusion de toute personne différente et/ou étrangère. Ce glissement est ainsi constaté depuis plusieurs années et le postulant en est personnellement inquiet. A cet état de fait s'ajoute également d'autres phénomènes, notamment l'importance que prennent les médias et les réseaux sociaux, amenant les jeunes générations à être davantage désinhibées dans leurs affirmations derrière un écran, certaines personnes estimant d'ailleurs à tort que ce qu'elles s'autorisent à dire sur la Toile n'aura que peu de conséquences.

En outre, il est préoccupé par le fait que les jeunes consultent de moins en moins les médias traditionnels et s'informent davantage sur les réseaux sociaux. Il estime ainsi que l'école doit apprendre à avoir un regard critique quant aux sources des différentes informations circulant sur les médias sociaux tout en faisant attention à la désinformation pouvant circuler sur ces plateformes.

Le postulant est conscient que l'Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire (UPSPS) fait déjà beaucoup en matière de campagnes de sensibilisation, c'est pourquoi le présent objet parlementaire demande au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité d'une action de prévention contre le racisme en milieu scolaire impliquant :

1. l'association d'intervenants externes, en classe, de façon à atteindre un maximum d'élèves durant leur scolarité obligatoire ;
2. la participation active des élèves et le débat d'idées.

Le postulant estime que des ONG telles que la *Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation* (CICAD), la *Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme* (LICRA), l'*Organisation suisse d'aide aux réfugiés* (OSAR) ou encore *Amnesty International* pourraient être associées à l'évolution de la prévention en milieu scolaire.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Conseillère d'Etat note à titre liminaire que l'école doit décréter une tolérance zéro dans la lutte contre le racisme, au sens de l'article 116 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) :

Art. 116 Droits de l'élève

¹ *Chaque élève a droit à une protection particulière de son intégrité physique et psychique et au respect de sa dignité.*

² *Il ne doit subir ni discrimination ni arbitraire.*

L'UPSPS a développé toute une série d'actions et de projets d'importance, l'idée étant de greffer autour de la thématique de la diversité des campagnes, pour sensibiliser les enseignant-e-s ainsi que les intervenant-e-s en milieu scolaire, notamment s'agissant de la prévention des discriminations au sens large (racisme, handicap, orientation sexuelle, injures, etc.). Mises en place dès 2010, nombre de mesures coïncident avec l'arrivée d'une Cheffe de projet sur les questions de diversité à l'école et, ainsi, sur une montée en puissance de l'UPSPS. Le déploiement de telles actions de sensibilisation, avec parfois l'appui d'intervenant-e-s externes, a pour but de créer un climat scolaire qui soit intransigeant face à de tels comportements, y compris racistes. Ces actions ont été menées par des expert-e-s de prévention des violences et des discriminations afin d'offrir à la fois aux élèves et aux enseignant-e-s des espaces de discussion et de compréhension de ces questions.

A partir de 2015, des journées cantonales de formation interdisciplinaire visent à toucher l'ensemble de la communauté éducative avec les acteurs de la santé. Dès automne 2016, des rapports ont été menés dans le domaine de la migration. Depuis 2017, l'UPSPS participe aux plateformes de la semaine d'actions contre le racisme (SACR)¹.

En collaboration avec l'Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM), l'UPSPS a créé un projet de sensibilisation à la diversité par les livres, avec une campagne dans les classes du premier cycle primaire (cycle 1) intitulée « Mosaïque Lecture »². Par ailleurs, des actions ciblées et ponctuelles ont été menées dans certains établissements comme par exemple à Renens, tout comme des actions en lien avec les lignes directrices de la politique de l'enfance et de la jeunesse qui promeut le réflexe participatif et organise des forums interdisciplinaires sur le thème de la participation des élèves aux projets contre la discrimination. Enfin, Madame la Cheffe de Département rappelle que le Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat prévoit, à la mesure 1.4, de « *Cultiver et développer les bases de la vie commune en société* ». Celle-ci concrétise la montée en puissance des projets de l'UPSPS, ces derniers passant ainsi de 147 en 2013-2014 à plus de 300 en 2017-2018.

De plus, le Conseil d'Etat a décidé de créer la fonction de délégué-e à la protection du climat scolaire. Cette personne entrera en activité le 1^{er} septembre 2019 au sein du Secrétariat général du DFJC, tout comme il a décidé de la création de l'Unité Migration Accueil (UMA) au Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), laquelle a pour but de coordonner les différents acteurs et actrices institutionnels autour des volets migratoires, l'objectif essentiel étant de pouvoir offrir à chaque élève allophone et/ou migrant un projet pédagogique personnel qui le suit tout au long de sa scolarité.

S'agissant de la problématique des réseaux sociaux, et en lien avec la discussion en plénum relative à la prise en considération d'une motion déposée par M. le Député Yann Glayre³, l'agenda des élèves contiendra, dès cette rentrée, une fiche explicative donnant un cadre au comportement à adopter quant à l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux, en particulier par rapport à l'âge des enfants, ou encore au nombre d'heures passées devant les écrans. Il convient cependant de préciser que ce ne sont que des conseils aux

¹ [Site web de l'Etat de Vaud](#)

² [Site web de l'ISJM](#)

³ « [Apporter une réponse urgente aux problématiques en matière de smartphones, applications et réseaux sociaux, dans le cadre de l'école vaudoise.](#) » (19_MOT_091), site web du Grand Conseil, pdf, 9 pages

parents afin d'adopter une cohérence entre l'usage des outils numériques à l'école et dans le cadre privé, ce qui coïncide ainsi avec l'interdiction généralisée des téléphones portables durant le temps scolaire.

Madame la Conseillère d'Etat indique que le présent postulat lui convient, tout comme elle ne voit aucun inconvénient à associer des intervenants externes puisque quelques-uns, notamment ceux mentionnés par le postulant, prennent d'ores et déjà part à certains projets. De plus, une réforme de l'enseignement « Ethique et cultures religieuses » a eu lieu en 2018, relative au fait que la tolérance doit être une valeur fondamentale dans le cadre du vivre ensemble. Enfin, il est essentiel que les enseignant-e-s soient en veille permanente afin de lutter contre le racisme puisque ces derniers/ères sont à même de constater très rapidement les dérapages et les phénomènes de harcèlement en lien avec le racisme, tout en distillant un climat positif auprès de leurs élèves.

4. DISCUSSION GENERALE

Les membres de la commission sont conscient-e-s de la réalité et de l'importance du problème du racisme qui est un état de fait identifié qui se doit d'être combattu.

Un commissaire estime que s'il appartient aux parents d'expliquer à leurs enfants que le racisme est une attitude intolérable et illégale, il convient également d'utiliser d'autres moyens pour expliquer aux enfants les comportements inadéquats : la prévention en milieu scolaire est donc indispensable mais, constatant que celle-ci est déjà bien mise en place, il s'interroge sur la nécessité de convier des intervenant-e-s externes.

Madame la Conseillère d'Etat note qu'au contraire les discriminations à caractère raciste et antisémite sont propices à la participation d'intervenant-e-s externes, notamment par l'entremise de témoignages, mais que l'information doit être transmise sous une forme décidée par l'enseignant-e.

Au tour de Madame la Directrice adjointe à la DGEP d'indiquer que la mise en place de réseaux au sein des établissements scolaires participe à aider et suivre les personnes ayant connu des problèmes de harcèlement ou de discrimination. Chaque établissement du secondaire II bénéficie d'un-e délégué-e PSPS, lequel fait très souvent le lien avec des représentant-e-s externes.

Monsieur le Chef de la DGEO explique que l'UPSPS permet de réunir différent-e-s expert-e-s des projets et programmes conduits le plus souvent en partenariat avec les établissements scolaires et les milieux associatifs⁴. L'UPSPS doit évaluer dans quelle mesure les projets, qui proviennent des établissements, s'inscrivent dans un cadre bénéfique en analysant et cautionnant ces actions de prévention, y compris lorsqu'il s'agit de faire venir des intervenant-e-s externes. L'objectif premier est ainsi de sensibiliser et d'être en mesure de répondre aux questionnements des jeunes. Il ajoute que pour les actions de prévention générales, le dispositif *SESAME* a pour le but d'harmoniser et de faciliter la réponse des établissements scolaires et de formation aux situations de suspicions d'abus sexuels et de maltraitance d'élèves révélés en milieu scolaire⁵. 82 établissements de l'enseignement obligatoire (sur 93) se sont inscrits pour suivre cette formation.

Madame la Conseillère d'Etat ajoute que le Plan d'études romand (PER) prévoit au travers des cours de géographie, d'histoire et « Ethique et cultures religieuses », d'échanger sur les droits fondamentaux, l'altérité, les différents contextes culturels ou encore sur les problèmes générés par la discrimination et l'intolérance.

Une commissaire relève que les actions de prévention sont mises en œuvre suite au choix de l'enseignant-e ou de l'établissement alors que l'auteur du postulat demande que celles-ci soient systématiques et ciblées.

Le postulant insiste également sur le fait que nombre d'intervenant-e-s externes souhaitent être davantage impliqué-e-s puisqu'ils/elles constatent également un glissement et se disent quelque peu désemparé-e-s. Certes, les parents se doivent de participer à l'éducation de leurs enfants sur les problématiques ici abordées mais l'école doit aussi faire sa part.

Une commissaire ajoute qu'il ne faut pas occulter le fait que certains parents ont des comportements racistes, c'est pourquoi l'école a un rôle à jouer en termes de prévention et de formation.

⁴ [Missions de l'UPSPS](#), site web de l'Etat de Vaud

⁵ [Soutien aux Etablissements Scolaires lors de situations de suspicions d'Abus sexuels ou de Maltraitance d'Elèves – SESAME](#), site web de l'Etat de Vaud

Une autre commissaire ajoute que les langues, la littérature ou encore la philosophie peuvent être sujettes à échanger sur la problématique du racisme et insiste sur le fait que la société est désormais multiculturelle : il est donc nécessaire d'en présenter et d'en valoriser toutes les facettes.

Madame la Conseillère d'Etat précise encore aux membres de la commission que les collaborations avec les autres acteurs/trices et services de l'Etat ont été intensifiées, comme par exemple le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et l'Unité Migration Accueil (UMA).

Conclusion

La discussion générale a permis de répondre à la plupart des questionnements contenus dans le texte du postulat et a démontré que de nombreuses mesures sont déjà prises et tiennent compte d'une situation qui évolue constamment. Si un commissaire considère que le présent rapport suffirait pour en faire l'état des lieux, une autre pense que l'acceptation de ce postulat est importante pour démontrer l'existence d'une volonté politique à contrer cette problématique. N'importe quel acte de racisme est tout simplement inacceptable.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 8 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Les Moulins, le 25 octobre 2019.

*La rapporteuse :
(Signé) Céline Baux*